

MOB' AND GO FORMATION CODE DE LA ROUTE ET PERMIS B

Objectifs



- Préparer et valider les épreuves théoriques et pratiques du permis B.
- Permettre à des personnes en insertion professionnelle d'accéder à un emploi ou d'augmenter leur employabilité en devenant titulaire du Permis B.

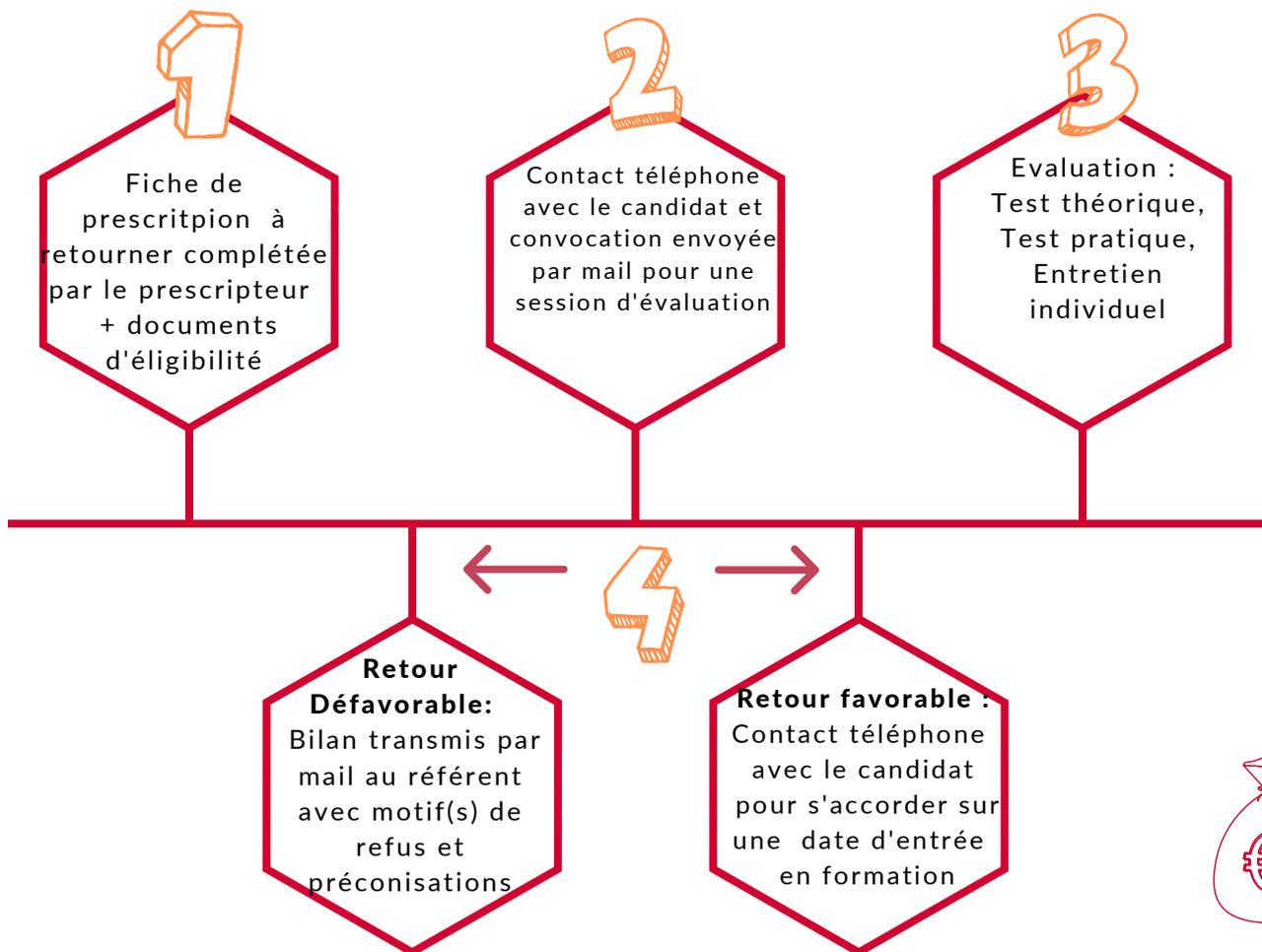


Prérequis

Plus de 18 ans
Capacité financière

Projet professionnel nécessitant le permis
Bon niveau de compréhension en français
A l'aise avec l'outil numérique
Ne pas être détenteur du code de la route
Ne pas avoir déjà eu le Permis B
Disponibilité

Modalités et délais d'accès



Durée



Contrat de 12 mois maximum
6 mois maximum pour le Code
6 mois maximum pour la Conduite
60 heures de cours théoriques obligatoires

Reste à charge CPF mobilisable

Evaluation: 12€
Formation théorique : 145€
Examen code : 30€
Parcours conduite : 12€/heure
(maximum 50h)



Méthodes mobilisées

Parcours divisé en 3 phases d'apprentissage

Phase intensive
60 heures de théorie réparties sur 5 semaines

Phase Autonome
Révision en ligne et en salle de code jusqu'à obtention de l'examen

Phase Pratique
2 leçons de 2 heures par semaine jusqu'à l'examen

Chaque phase d'apprentissage doit permettre de préparer les différents blocs de compétences qui composent l'examen théorique et l'examen pratique.

Les différents modules de formation sont enseignés de façon interactive, en alternant les modalités pédagogiques : cours magistral, pratique, renforcement, examens blancs, exposés, ateliers collectifs.

Les participants sont accompagnés tout au long de la formation par un/e formateur/trice référent et par un/e chargé/e d'insertion.



Evaluation

L'évaluation d'entrée a pour objectif de valider l'adéquation entre le profil du candidat et le cadre de formation.

Prérequis : Formation Théorique < 110h
Formation Pratique < 50h

Prescriptions tout au long de l'année
Groupe de formation
(12 personnes maximum par groupe)



Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap :

Dorothee DUMAS

06 68 91 62 93

dorothee.dumas@apprentis-auteuil.org

Dans le cas d'une RQTH, une visite doit au préalable être effectuée chez un médecin agréé par la Préfecture ; seule personne habilitée à statuer sur la compatibilité du handicap avec le passage d'un permis.

Contact

Fondation Apprentis d'Auteuil - Pôle Avenir Emploi ISERE
8, rue Emile Gueymard 38000 Grenoble - 04.28.69.02.00

pae-isere@apprentis-auteuil.org

<https://pole-avenir-emploi.apprentis-auteuil.org>

